

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

**VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 à 19 heures,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. AUBLANC (Président), Mmes AUGER, LORCERIE, LUTRAT MM. BEAUQUESNE, BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, OLIVIER, PARIS, RANCIER, ZARROUK.

Excusés : Mme FRACKOWIAK-JACOBS (Préfète) ; M. JEANSANNETAS (Sénateur) ; M. LOZACH (Sénateur) ; M. GRENET (Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) ; Mme SIMONET (Présidente du Conseil Départemental) ; Mme BUNLON (Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; M. TERRIEN (Directeur Départemental DASEN) ; M. OLLIER (Conseiller DASEN) ; Mme FOURNIER (Maire de Guéret) ; Mme VEDRINES, MM. COURTY, LAFRIQUE, PERRIERE, ROBERT (Membres du Comité de Direction) ; MM. SICOT (CTD DAP), RIBES (Adjoint PPF), REGO (alternant Communication).

Assistent : M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AUBUSSON EF (M. SIMOES) - AUZANCES (M. ROUX) - BENEVENT-MARSAC (M. LEBON) - BETETE-ROCHES (M. GIRAUD) - BORD St GEORGES (Mme LOUIS) - BOURGANEUF (M. BENABDELMALEK) - BOUSSAC (Mme DARLET) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. ZARROUK) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (M. ROUSSELET) - CLUGNAT (M. GIRAUD) - CREUSE AVENIR 2005 (M. LACROIX) - DUN-NAILLAT (M. DELUCHAT) - EVAUX-BUDELIERE (M. LEBOURG) - FELLETIN (M. LESGENT) - FLAYAT (Mme MILLET) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (Mme LABETOULLE) - FURSAC (M. GENTY) - GOUZON AVENIR (M. MASSIAS) - GRAND-BOURG (M. LEBON) - ES GUERETOISE (M. DEBELLUT) - GUERET FC (M. LASSOUS) - JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. GATIER) - MAUTES (M. MOURLON) - MEASNES (M. MICOULAUD) - MERINCHAL (M. VERNEDE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-S-LA CELLETTE (M. LAROCHE) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. MOURLON) - ROYERE DE VASSIERE (Mme PINLAUD) - SARDENT (M. OLIVIER) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - SOUMANS (M. LARPIN) - ESM LA SOUTERRAINE (M. CLAVEYROLAS) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (M. BELHOMME) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SILVAIN-MONTAIGUT (M. GODARD) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. ECOBICHON) - St VAURY (Mme LUTRAT) - Ste FEYRE (M. GENTY) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Clubs absents : BELLEGARDE EN MARCHE ; St MEDARD LA ROCHETTE ; St SEBASTIEN-AZERABLES.

Tous les clubs présents ont émarginé, l'Assemblée Générale débute à 19 heures 15.

Le Président salue tous les participants et déclare donc l'Assemblée Générale Financière ouverte, constatant que le quorum est atteint.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20/06/25

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2025 a été publié sur Foot Hebdo Creuse et sur le site internet du District.

En l'absence de questions, le Président le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Le Président remercie les clubs de leur présence ainsi que le Crédit Agricole pour la mise à disposition de la salle fraîchement rénovée.

Suite à la mauvaise surprise de l'an passé, il se félicite, qu'au travers de mesures quelque peu contraignantes, l'équilibre budgétaire ait été rétabli, ce qui permet de présenter ce jour un compte de résultat légèrement positif.

Il précise que le bâtiment du District est terminé, seuls quelques petits aménagements extérieurs restent à réaliser.

Il invite les clubs à ne pas hésiter désormais à venir à la rencontre des élus et des services dans ces nouveaux locaux

Il donne également quelques informations sur la Conférence Nationale du Football qui s'est récemment tenue à Clairefontaine et au cours de laquelle ont été présentées des mesures structurantes destinées à accompagner les clubs.

Il souligne notamment :

- l'aide au football amateur qui passera de 100 à 150 millions en quatre ans ;
- de nouveaux contrats d'objectifs qui doivent mieux tenir compte de la spécificité de chaque territoire ;
- des aides renforcées et fléchées vers le développement du foot féminin (25 % des moyens FFA, bons NIKE, ...)

- création d'un dispositif petits équipements qui permettra à tous les clubs de bénéficier d'une dotation sur la période triennale à venir ;

- création d'un fonds d'urgence qui pourrait venir en aide aux clubs confrontés à des dégradations criminelles ou accidents graves.

Il s'agit là de quelques-unes des mesures qui feront l'objet d'une communication plus complète de la Fédération dans les mois à venir.

DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président sollicite trois volontaires de clubs qui seront placés, en cas de vote dans la soirée, sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale.

Mme PENOT (US St Agnant de Versillat), MM. CLAVEYROLAS (ESM La Souterraine) et GIRAUD (ES Bétête-Roches) sont désignés par l'Assemblée.

ELECTION

Suite à l'indisponibilité, pour raison professionnelle, de Mme BEAUJON, le Comité a mis fin à son mandat.

En conséquence, le Président propose la candidature de Léa MARCHAND, dirigeante à l'AS Soumans, pour siéger au Comité de Direction.

Cette dernière est excusée ce soir suite à un empêchement de dernière minute.

En l'absence d'intervention, cette candidature, soumise au vote à main levée, est validée à l'unanimité des clubs présents, Léa MARCHAND étant donc élue au sein du Comité de Direction.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2024/2025

Madame Nathalie LAUNAY du cabinet comptable ACEC FAUCHER-FERRIER et ASSOCIES présente les différentes lignes des bilans actif et passif ainsi que celles du compte de résultat. Une satisfaction cette saison, le budget de notre District laisse apparaître un solde positif de 7.799 euros. Ce résultat est dû aux efforts de tous mais nous devons être toujours très vigilants.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE				
BILAN ACTIF				
BILAN ACTIF	Du 01/07/2024 au 30/06/2025		Au 30/06/2024	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terreins	6 027		6 027	6 027
Constructions	600 993	129 318	471 675	87 028
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 261	1 264	5 997	939
Autres	45 429	17 869	27 560	1 227
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				9 950
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de fait en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	659 710	148 451	511 259	105 157
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stoques et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	182 481		182 481	194 824
Valeurs mobilières de placement	7 779		7 779	7 770
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	162 697		162 697	387 953
Charges constatées d'avance (2)				330
TOTAL III	352 957		352 957	580 987
Comptes de liaison				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				IV
Primes de remboursement des emprunts				V
Ecart de conversion actif				VI
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 012 667	148 451	864 216	686 133

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
- Acceptés par les organes statutairement compétents
- Autorisés par l'organisme de tutelle
Legs net à réaliser :
Dons en nature restant à vendre

SAS ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES Page 8

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE			
BILAN PASSIF			
Bilan Passif	30/06/2025	30/06/2024	
	Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	20 362	20 362	
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de fond	218 841	218 841	
Autres réserves			
Report à nouveau	264 185	87 828	
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Excédent ou déficit de l'exercice	7 799	196 357	
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Situation nette			
	811 187	803 389	
Fonds propres comptables			
Subventions d'investissement	183 450	80 045	
Provisions réglementées			
TOTAL I	694 638	583 434	
Comptes de liaison			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques	50 000	50 000	
Provisions pour charges	4 674	4 245	
TOTAL IV	54 674	54 245	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	3 168	1 516	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 614	17 904	
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	21 802	19 623	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 027	17 581	
Instruments de Trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 284	1 832	
TOTAL V	114 904	58 455	
Ecart de conversion passif			
		VI	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	864 216	686 133	

SAS ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES Page 11

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE			
COMPTE DE RÉSULTAT			
Compte de résultat	30/06/2025	30/06/2024	
Produits d'exploitation			
Cessions			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	39 363	31 022	
- dont ventes de dons en nature			
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales			
Ventes de prestations de services	27 938	24 750	
- dont carrages			
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales			
Produits de tiers financiers			
Concours publics			
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales			
Subventions d'exploitation	151 432	131 770	
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public	6 751	6 245	
Dons manuels			
Mémoires			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 434	16 000	
Utilisations des fonds dédiés	40 112		
Autres produits	39 892	40 112	
TOTAL I	269 375	281 333	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	27 640	40 100	
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	75 273	122 011	
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	2 519	4 962	
Salaires et traitements	110 685	104 311	
Charges sociales	32 482	31 845	
Dotations aux amortissements et dépréciations	13 423	12 719	
Dotations aux provisions	429	50 000	
Report en fonds dédiés			
Autres charges	1 789	6 888	
TOTAL II	284 180	372 838	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 194	-91 505	

SAS ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES Page 14

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE			
COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)			
Compte de résultat (Suite)	30/06/2025	30/06/2024	
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 514	4 221	
Autres intérêts et produits assimilés	7 717	3 423	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	10 230	7 645	
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilés	672	196	
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	672	196	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)			
	9 558	7 449	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II - III - IV)			
	10 752	-84 056	
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	502	711	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 995	282 587	
TOTAL V	6 497	283 298	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	9 050	603	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 281	
TOTAL VI	9 050	2 884	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
	-2 953	280 413	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
		VII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	281 702	572 276	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	273 903	375 918	
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	7 799	196 357	
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévoles			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

SAS ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES Page 15

En l'absence d'intervention des clubs, le Président donne la parole au Commissaire aux Comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Arnaud CLAMONS, représentant FIDECO AUDIT, s'adresse à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Faits caractéristiques » ; et concernant notamment la mise en service en date du 12 juin 2025 des travaux de reconstruction du siège à la suite du sinistre survenu sur le local de l'association, le maintien d'une provision pour risques dans le cadre d'un litige, ainsi que l'absence de valorisation des contributions volontaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance de documents financiers en lien avec la comptabilité qui pourraient être transmis aux membres de l'association.

Par conséquent, nous ne nous prononçons pas sur les autres informations financières, hormis le bilan et le compte de résultat, qui pourraient être communiquées aux membres.

Responsabilités du Président et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

APPROBATION DES COMPTES 2024/2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2024/2025, ainsi que l'affectation du résultat au report à nouveau.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2025/2026

Bernard COUBRET présente le budget prévisionnel fixé à la somme de 279.300 euros pour les dépenses et 272.100 euros pour les recettes.

BUDGET DISTRICT					
SAISON 2025/2026					
DEPENSES	Réalisé 22-23	Réalisé 23-24	Prévisionnel Budget 24-25	Réalisé 24-25	Prévisionnel Budget 25-26
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements bureaux, téléphone, affranchissements)	18100	28041	16000	14998	14100
<i>Entretien-Réparation</i>			2500	1081	1500
<i>Electricité</i>			6000	7050	7000
<i>Eau</i>			500	84	400
<i>Fournitures et équipements bureaux</i>			1800	2772	2000
<i>Téléphone</i>			5000	3808	3000
<i>Annances-Affranchissement</i>			200	203	200
Services extérieurs (Contrats -Location-Assurances-Honoraires-Cotisations)	11236	19821	13500	14587	16300
<i>Contrats</i>			2700	2265	2500
<i>Location</i>			2500	2523	2000
<i>Assurances</i>			2200	1260	3000
<i>Honoraires</i>			5800	6780	6800
<i>Subvention et cotisations</i>			300	1759	2000
Salaires et charges + formation	112239	138171	140000	144870	149800
<i>Salaires</i>			106000	110655	115000
<i>Charges</i>			33000	32482	33000
<i>Formation</i>			1000	1733	1800
Développement et animation du football District (équipements, ballons, restauration, stages, transport, objet promo...)	56650	58452	48500	48617	45300
<i>Lavage-Equipements sportifs</i>			4800	5497	3000
<i>Hebergement-Restauration</i>			34000	19625	15000
<i>Indemnités éducateurs - Mise à disposition</i>				10001	12000
<i>Logistique (location salles et transport</i>			2240	3925	5300
<i>Objets promotionnels</i>			2200	2971	3500
<i>Frais de déplacements</i>			5260	6598	6500
Impôts et taxes et charges financières	3146	3145	3200	1458	4500
<i>Taxe foncière</i>				786	3500
<i>Charges financières</i>			3200	672	1000
Fonctionnement et activité District (déplacements des membres, observations-contrôles des arbitres, remboursements de frais divers, dons frais des membres)	31146	32486	34000	26472	25300
<i>Déplacements membres et responsable fonctionnement</i>			22800	17883	18000
<i>Déplacements JA - Délégations et observations d'arbitres</i>			5500	5808	4500
<i>Délégations</i>				115	100
<i>Remboursement frais divers</i>			3100	692	700
<i>Evènements de la vie - Frais de réception</i>			2600	1974	2000
Amortissements et provisions	13078	62719	15000	13851	20000
Charges exceptionnelles	17472	2884	2000	9050	4000
TOTAL DEPENSES	263067	345719	272200	273903	279300
RECETTES					
Objets promo, écussons, livres, tablettes	70	30	50	45	100
Amendes, sanctions, frais de dossier	28742	30230	35000	38798	40000
Engagements (championnats, coupes) et cotisations - Frais de gestion - Remboursements divers	41948	46635	50000	51042	53000
Subventions	145258	126132	132000	141764	140000
Sponsors, partenaires, abandon de frais et autres	10291	11883	16000	16418	14000
Recettes coupes	14435	18988	19000	17308	17000
Produits financiers	1683	7645	5000	10230	3000
Produits exceptionnels (y compris reprises provisions)	18942	300533	15150	6097	5000
TOTAL RECETTES	261369	542076	272200	281702	272100
Résultat comptable :					
	-1698	196357		7799	-7200
<i>Dépenses</i>	245595	292835		264424	274900
<i>Recettes</i>	242427	241543		275605	267100
Retraitement hors charges et produits exceptionnels et provisions	-3168	-51292		11181	-7800

En l'absence de remarque et de question, le Président met au vote ce budget.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des clubs présents.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence de questions diverses, le Président clôture l'Assemblée Générale Financière à 20 heures 15 en remerciant les participants pour leur présence et les invitant à partager le pot de l'amitié.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.